



INTERCO VAR

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INFO RAPIDE

Comité Technique du 15 décembre 2020

Annualisation du temps de travail des personnels de la Petite Enfance

Cher(e)s collègues,

Nous tenons à vous informer que malgré notre demande de retrait du dossier annualisation du temps de travail des personnels de la petite enfance au Comité Technique du 15 décembre 2020, ce dernier a été maintenu à l'ordre du jour.

En conséquence, n'ayant pas obtenu les éclaircissements indispensables à la compréhension de cette annualisation du temps de travail, notamment :

- les jours ARTT transformés en repos et en nombre inférieur à ceux accordés actuellement.
- possibilité de dépôt de ces jours sur un compte épargne temps.
- semaine de Noël transformée en 20 heures de crédit et non en jours (environ 3 jours).

Vous comprendrez que les 3 représentants de la CFDT, se sont positionnés contre, tout comme la représentante du SAFPT.

La représentante du syndicat CGT s'est abstenue sur ce dossier, quant aux 5 représentants du syndicat FO, ils ont suivi l'administration et voté pour.

En conséquence, ce dossier a obtenu un avis favorable du Comité Technique (voix des élus de l'administration et du syndicat FO), et sera donc applicable à compter du 1^{er} janvier 2021.

Si l'ensemble des représentants du personnel (tous syndicats confondus) avait comme nous émis un avis défavorable, l'administration aurait été dans l'obligation de représenter ce dossier à une date ultérieure, ce qui nous aurait permis d'approfondir les débats.

Sachez que dès le mois de janvier, la CFDT sera à votre disposition pour recueillir vos interrogations et votre sentiment sur le dossier qui vous a été diffusé.

Cordialement

Emmanuel LOURDIN
Secrétaire Général CFDT
Section Mairie de TOULON